

ACTIVITES

- . **Adoration du Saint-Sacrement** : le premier jeudi du mois de 20h00 à 21h00, horaire d'hiver.
- . **Confessions** : tous les jours après la messe à Périgueux ; avant la messe à Bergerac.
- . **1^{er} samedi du mois à Bergerac** : messe à 11h30 à la chapelle de l'Alba.
- . **Catéchismes** :
- . **Périgueux** : - Primaire et collège : samedi selon les groupes.
- Eveil à la foi (enfant de 4 à 6 ans) 1/mois le mercredi.
- . **Bergerac** : - Eveil à la foi (enfant de 4 à 6 ans) 1/mois le 1^{er} samedi du mois.
- . **Groupe saint Tarcisius** : enfants de chœur : réunion 1/mois le samedi après-midi.
- . **Cercle saint Jean – saint Charles** : groupe des 15-25 ans 1/mois le samedi.
- . **Chorale** : répétition tous les samedis à 10h30 à la maison diocésaine.
- . **Domus Christiani** : œuvre auxiliaire pour la sanctification de la famille.

CARNET DE FAMILLE

Ont rejoint le Père éternel :

- . Monsieur le chanoine Georges BEAUPUY qui s'est éteint dans sa 89^{ème} année et la 66^{ème} année de son ministère sacerdotal.RIP

Fiançailles :

- . Mademoiselle Emilie Davion et Monsieur Franck Jover à Lourdes.
- . Madame Anne-Laurence Marion et Monsieur François Reverchon le 27 janvier à Périgueux.

MESSES

Selon la Forme Extraordinaire du Rite Romain



Périgueux : Église Saint Jean - Saint Charles du Toulon

Dimanches et fêtes à 11h00,

en semaine à 09h00.

(pour certaines fêtes, se reporter à la feuille d'annonces).

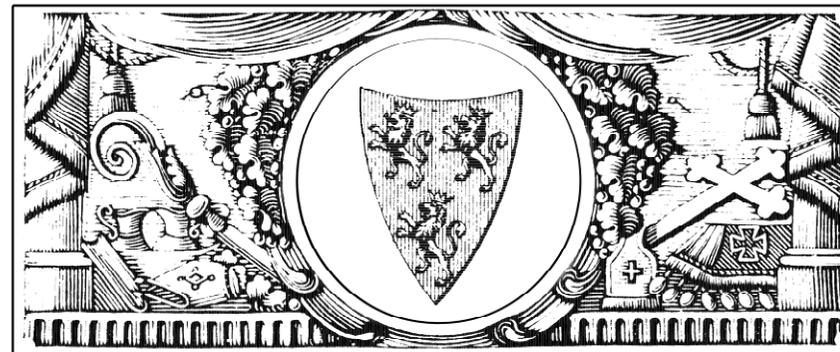
Bergerac : Chapelle Notre-Dame de la Paix de l'Alba
(rue Albert Thomas)

Dimanches et fêtes à 9h00.

Pour contacter M. l'abbé Lino FERREIRA :

38 avenue Georges Pompidou 24000 PERIGUEUX
Tel. : 05.53.35.70.81 Courriel : abbeferreira@free.fr

Bulletin : Les personnes qui désirent recevoir *Re Que Diou* par courrier sont invitées à communiquer leur adresse à l'abbé Ferreira. Une participation aux frais de 15 €/1 an est demandée pour couvrir les frais.



RE QUE DIOU

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre en Périgord
Eglise St Jean - St Charles du Toulon / Chapelle de l'Alba de Bergerac

N° 86- Février 2011



EDITORIAL

LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Chers amis,

Il nous faut insister sur un précepte important trop souvent négligé voire bafoué, et souvent même par les catholiques les plus pratiquants : la sanctification du dimanche.

Troisième commandement de Dieu, commandement de l'Eglise, ce précepte a pour objet de déterminer le jour où nous devons, en tant qu'individus et en tant que société, nous acquitter envers Dieu de notre double devoir de culte privé et de culte public. Il s'agit donc comme vous le savez, du dimanche. Le commandement de l'Eglise prescrit la sanctification des fêtes comme le dimanche, et d'entendre la Sainte Messe.

Considérons donc les obligations qui s'imposent à un catholique pour ces dimanches et fêtes, et ce dès l'âge de raison. Bien malheureuse époque au cours de laquelle le laïcisme avance à grands pas, jusqu'à nous laisser entrevoir chez des catholiques, l'oubli de différents éléments renfermés en ces préceptes, dont la mise en pratique est nécessaire au salut. En effet, d'année en année, nous nous apercevons que les commerçants ouvrent les boutiques sans motif autre que celui de faire un plus gros gain. Restons vigilants. Ne faisons pas nos courses de la semaine, le dimanche ; ne faisons pas travailler et ne travaillons pas nous-mêmes le dimanche. N'encourageons pas, non plus, le travail le dimanche.

« *Le dimanche tu garderas, servant Dieu dévotement* ».

Ce devoir est inscrit dans le cœur de l'homme par la loi naturelle, le jour seul a changé au cours des âges. Il est passé du samedi, jour du Sabbat (Ancien Testament), au dimanche, depuis Notre Seigneur Jésus-Christ, pour marquer le souvenir de la Résurrection du Christ, et de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Nous sanctifions donc le jour du Seigneur, de deux manières :

- en participant à la Sainte Messe ;
- en nous abstenant de travailler.

PARTICIPATION A LA MESSE

Tout d'abord, nous devons participer à la messe, et ce sous peine de péché grave. C'est le strict minimum, mais c'est le minimum vital. Essayons cependant de ne pas nous en contenter. Essayons d'arriver à l'heure et sans précipitation. Essayons de préparer les lectures la veille ou le matin ; essayons de savoir à l'avance grâce au missel (que nous possédons tous et que nous apportons à l'église pour mieux comprendre, et donc profiter au maximum des merveilleuses prières de notre messe traditionnelle) quel est le thème du dimanche. Ne rechignons pas non plus du temps que nous donnons au Bon Dieu pendant la messe ; si cette dernière dure une heure et quart au lieu d'une heure, c'est bien peu en comparaison de ce que Notre Seigneur a enduré pour nous sur la Croix. Si votre poulet est trop cuit, tant pis, car l'essentiel du dimanche est bien à l'église, pas dans nos assiettes, même si cela ne nous empêche pas d'améliorer notre ordinaire, le dimanche, bien au contraire ! « *Le temps donné au Christ n'est jamais un temps perdu* », comme l'a écrit le Pape.

Je me permets aussi d'insister sur un point. Ayons à cœur de rester fidèles à notre communauté, et de ne pas papillonner à droite et à gauche ; nous n'en serons que plus forts et plus unis, et notre équilibre spirituel, et celui de nos enfants, ne s'en portera que mieux.

Mais ne réduisons pas notre sanctification du jour du Seigneur, à la simple assistance à la messe. Faisons un effort de prière : le chapelet, l'oraison, faisons un effort de formation doctrinale et spirituelle.

LE REPOS

Enfin reposons-nous. C'est un commandement ! Le repos est normal et même naturel après le travail de la semaine. D'ailleurs, pour nous montrer l'exemple, Dieu lui-même s'est reposé, le septième jour, après la Création. Et pour nous le repos est nécessaire. Dans un monde qui va trop vite, prenons du temps, sachons nous détendre sagement et efficacement.

Respectons le jour du Seigneur, c'est une obligation, et un devoir, mais c'est aussi un besoin. Car nous avons besoin de Dieu et nous avons besoin de Lui consacrer une journée.

Alors honorons aussi le jour du Seigneur en soignant notre tenue, en améliorant les repas, en redécouvrant la nature, et peut-être surtout en nous redécouvrant les uns les autres, en renouvelant notre regard sur notre entourage, et en faisant aussi attention à ceux qui sont seuls, ou qui sont malades.

Dans notre monde actuel, ne perdons pas ce jour de joie et de grâces qu'est le dimanche chrétien, ne participons pas, même involontairement, à la paganisation du dimanche. Alors faisons que le jour du Seigneur soit le seigneur des jours.

Abbé Brice Meissonnier,

Ancien responsable de la Fraternité St Pierre en Périgord et actuel supérieur de la Fraternité St Pierre à Lyon.



LITANIES DE L'HUMILITÉ

que le Cardinal Merry del Val, Secrétaire d'Etat de S. Pie X, avait coutume de réciter chaque jour, après la célébration de la Sainte Messe.

De ma volonté propre,
Du désir d'être estimé,
Du désir d'être affectionné,
Du désir d'être recherché,
Du désir d'être honoré,
Du désir d'être loué,
Du désir d'être préféré,
Du désir d'être consulté,
Du désir d'être approuvé,
Du désir d'être compris,
Du désir d'être visité,
De la crainte d'être humilié,
De la crainte d'être méprisé,
De la crainte d'être rebuté,
De la crainte d'être calomnié,
De la crainte d'être oublié,
De la crainte d'être raillé,
De la crainte d'être soupçonné,
De la crainte d'être injurié,
De la crainte d'être abandonné,
De la crainte d'être refusé,

délivrez-moi Seigneur,



Que d'autres soient plus aimés que moi, **accordez-moi, Seigneur, de le désirer,**
Que d'autres soient plus estimés que moi,
Que d'autres grandissent dans l'opinion et que je diminue,
Que d'autres soient loués et que je sois oublié,
Que d'autres soient employés et que je sois mis de côté,
Que d'autres soient préférés en tout,
Que d'autres soient plus saints que moi, pourvu que je le sois autant que je puis l'être,

D'être inconnu et pauvre, Seigneur, **je veux me réjouir,**
D'être dépourvu des perfections naturelles du corps et de l'esprit,
Qu'on ne pense pas à moi,
Qu'on m'occupe aux emplois les plus bas,
Qu'on ne daigne même pas se servir de moi,
Qu'on ne me demande jamais mon avis,
Qu'on me laisse à la dernière place,
Qu'on ne me fasse jamais de compliment,
Qu'on me blâme à temps et à contretemps,

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, Car le Royaume des Cieux est à eux.

Seigneur, qui résistez aux orgueilleux et donnez votre grâce aux humbles, accordez-nous la vraie humilité, celle dont votre Fils unique a donné l'exemple à ses fidèles, pour que jamais l'orgueil en nous ne provoque votre colère, mais qu'au contraire notre soumission attire sur nous les dons de votre grâce.

Bienheureux Jean Marie du Lau

(1738-1792)

D'une vieille famille périgourdine, Jean Marie du Lau est né au château de la Coste près de Biras. Cadet destiné à l'Eglise, c'est à Paris qu'il est ordonné prêtre, son oncle étant curé de Saint-Sulpice; l'archevêque de Paris étant un autre périgordin, Mgr de Beaumont.

Après avoir été vicaire général du diocèse de Bordeaux, il est sacré à 37 ans, archevêque d'Arles, succédant à Mgr de Jumilhac. Dès son arrivée, une Mission générale pour la ville d'Arles connut « *un succès prodigieux* », les foules venaient aux églises dès cinq heures du matin... il tente ainsi de lutter contre « *la froide indifférence* » de cette fin de siècle.

Elu député d'Arles aux Etats généraux, refusant de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, il est arrêté le 11 août 1792, emprisonné aux Carmes rue de Vaugirard, avec ses deux grands vicaires dont son cousin, encore un Périgordin, Armand de Foucauld de Pontbriand et bien d'autres prêtres...

Le 2 septembre, les prisonniers se promènent au jardin... Entrent des hommes au cri de « *Mort aux réfractaires !* ».

Tous se rassemblent autour de Mgr du Lau : « *si c'est le moment de notre sacrifice, remercions Dieu d'avoir à lui offrir notre sang* », et ils se réfugient dans l'oratoire, au fond du jardin, s'agenouillant devant la Vierge.

Huit à dix hommes réclament à tue-tête l'archevêque d'Arles que plusieurs prêtres tentent de cacher, mais il s'avance leur disant : « *Je suis celui que vous cherchez* ».

« *C'est donc toi, vieux coquin, qui a fait verser tant de sang ? – Je n'ai jamais fait de mal à personne. – Eh bien moi, je vais t'en faire !* ». Trois coups de sabre, il tombe ; un massacreur pour retirer son arme, piétine le cadavre. Quelques minutes après, l'abbé de Foucauld est abattu.



Bienheureux Jean Marie du Lau, dernier Archevêque et Primat d'Arles, martyrisé aux Carmes le 2 septembre 1792.

Le massacre, entre l'église et le jardin, durera quatre heures, 115 cadavres.

Une cinquantaine d'entre eux seront conduits au cimetière Vaugirard, les autres seront jetés au fond du jardin, dans un puits qui ne sera redécouvert qu'en 1867 lors du percement de la rue de Rennes.

Les reliques seront recueillies dans la nouvelle crypte de l'église des Carmes, par Mgr Darboy lequel trois ans plus tard, périra sous les balles d'une autre révolution...

Les martyrs de Septembre seront béatifiés en 1926 par Pie XI.

« *Tous furent tués en haine de la Foi* ».

Fête le 2 septembre.

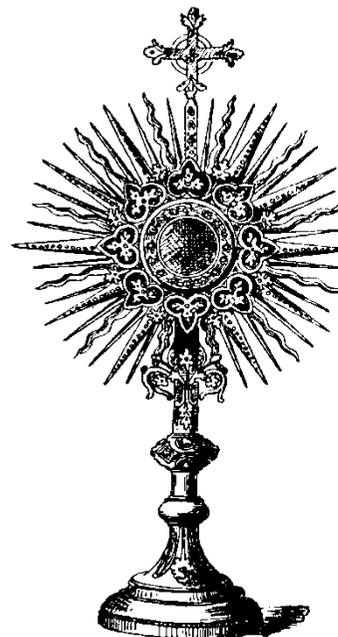
Calendrier liturgique février 2007

- 1 Saint Ignace d'Antioche, Evêque et Martyr
- 2 Présentation de Jésus au Temple
- 3 de la férie
- 4 Saint André Corsini, Evêque et Confesseur
- 5 Sainte Agathe, Vierge et Martyre
- 6 Solennité de la Purification**
- 7 Saint Romuald, Abbé
- 8 Saint Jean de Matha, Confesseur
- 9 Saint Cyrille d'Alexandrie, Evêque et Docteur
- 10 Sainte Scholastique, Vierge
- 11 Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes
- 12 Les sept SS. Fondateurs des Servites de Marie
- 13 6^e dimanche après l'Epiphanie**
- 14 de la férie
- 15 de la férie
- 16 de la férie
- 17 de la férie
- 18 de la férie
- 19 de la Sainte Vierge
- 20 Dimanche de la Septuagésime**
- 21 de la férie
- 22 La chaire de Saint Pierre, Apôtre
- 23 de la férie
- 24 Saint Mathias, Apôtre
- 25 de la férie
- 26 de la Sainte Vierge
- 27 Dimanche de la Sexagésime**
- 28 de la férie

Indulgences Confraternité :

Par décret de la Sacrée Pénitencerie Apostolique en date du 7 juin 2008 une indulgence plénière est également accordée aux conditions habituelles aux membres de la Confraternité Saint-Pierre le jour de leur admission et chaque 22 février et 29 juin. Merci aux prêtres de le rappeler aux membres de la Confraternité présents dans leurs apostolats, par exemple dans les annonces paroissiales de février.

LA COMMUNION SPIRITUELLE



Communier spirituellement, c'est s'unir à Jésus-Christ présent dans l'eucharistie, non pas en le recevant sacramentellement, mais par un désir procédant d'une foi animée par la charité.

1° On sait que la justification est produite par l'acte de charité ou par celui de contrition parfaite en tant que cet acte inclut chez le non baptisé le vœu de recevoir le baptême et, chez le baptisé, le vœu de confesser ses fautes pour en être absous. Ainsi, pour opérer l'effet de ces sacrements, le désir implicitement contenu dans l'acte de contrition ou de charité suffit; il n'en est pas de même pour l'eucharistie. La communion spirituelle exige essentiellement le désir explicite de s'unir à Jésus-Christ sacramentellement. Ce désir suppose donc la foi à l'eucharistie et comme il a été dit, il doit être accompagné de la charité.

2° Il suit de là que ni les anges ni les bienheureux dans le ciel ne peuvent communier spirituellement. Développant cette pensée, saint Thomas fait remarquer que l'on peut communier spirituellement de deux façons: 1. En s'unissant au Christ en personne naturelle; c'est ainsi que communient les anges en tant qu'ils sont unis au Christ par la charité et par la vision face à face; c'est là le pain que nous mangerons un jour dans la patrie; 2. on peut se nourrir spirituellement du Christ en s'unissant à Lui en tant qu'il est présent sous les espèces, c'est-à-dire par la foi au Christ jointe au désir de recevoir le sacrement où il est présent : or ce mode de communion n'existe pas pour les anges.

3° Trois actes constituent la communion spirituelle : 1. l'acte de foi à la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de l'autel; 2. l'acte de désir, dont une forme très recommandable consiste à s'imaginer que l'on s'approche de la sainte Table et que l'on reçoit l'hostie de la main du prêtre; 3. l'acte d'action de grâces, le même que si l'on avait réellement communié.